



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JANVIER 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0036**

Objet : Grésivaudan Running Challenge – Attribution de subventions et de récompenses au titre de l'année 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

07 FEV. 2023

et affichage le

07 FEV. 2023

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le lundi 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Alain GUILLUY à Karim CHAMON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Grésivaudan Running Challenge réunit des courses se déroulant sur le territoire du Grésivaudan et sont inscrites au calendrier de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de l'Isère (CDCHS38). Il a pour objectif de faire mieux connaître notre territoire, de développer la pratique de la course à pied dans un environnement particulièrement accueillant et dynamique et de proposer des parcours variés et techniques.

La Communauté de communes Le Grésivaudan participe aux récompenses remises aux coureurs lors de chacune des courses. La participation financière pour les récompenses est déterminée, pour les différentes courses, en fonction du nombre de participants des années précédentes.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de valider les courses listées ci-dessous pour l'édition 2023 du Grésivaudan Running Challenge,
- d'attribuer les subventions suivantes à chacun des organisateurs mentionnés,
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers

Il précise que les associations dont les manifestations seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Proposition subvention récompenses 2023
Entente Sportive Tencin-Grésivaudan	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross de Tencin	680 €
Mairie de Le Champ-près-Froges	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross de l'Amitié	510 €
Grésicourant	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross « La Grésicourant »	585 €
Club Athlétique Pontcharra - La Rochette - Grésivaudan	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross de la Rosière	670 €
Les Brancassiers	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross des Chioures	500 €
Les Amis de la Course à Pied	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross des Côteaux	720 €
Biviers Omni Sports	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross Jacques Chabert	660 €
Sainte-Marie-du-Mont Nature	Subvention pour les récompenses des coureurs du trail de l'Alpe	500 €
Les coureurs du Glézy	Subvention pour les récompenses des coureurs du cross du Mais	680 €
Total		5 505 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023, au chapitre 65, aux articles 6574 et 657341, à l'analyse SSUB#, gestionnaire SPODIV (enveloppe à affecter – Diverses associations sportives).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **3 0 JAN. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

